

REDUIRE MES DECHETS PAS A PAS

LES FICHES – La conservation des papiers

(source : site service public)

La durée de conservation des documents est liée au délai de recours, de contestation, de demande d'indemnisation ou bien de garantie.

1 an

- Facture de téléphone
- chèque à encaisser (1 an et 8 j au-delà, plus d'encaissement possible)
- Certificat de ramonage

2 ans

- Facture d'eau si société privée (4 ans pour facture du service public)
- Quittance d'assurance, avis d'échéance, preuve du paiement, courrier de résiliation et accusé de réception
- Procès-verbal de contrôle technique jusqu'au suivant (pensez à conserver une copie du dernier procès-verbal en cas de revente du véhicule)
- Avis de versement des prestations familiales
- Contraventions
- Remboursement d'assurance maladie et maternité
- Allocations chômage (paiement)

3 ans

- Déductions fiscales mais conservez les justificatifs
- Impôts locaux et redevance télévision
- Allocations chômage (restitution)

4 ans

- Preuve du paiement des impôts

5 ans

- Facture d'électricité et de gaz
 - Quittances de loyer, contrats de location, état des lieux (délai de contestation des loyers et des charges)
 - Pièces utiles pour réclamer le paiement de salaire, indemnité de licenciement
 - Relevé de compte, bordereau de versement, talon de chèque, virement, prélèvement.
- Attention** : s'ils contiennent des informations sur des créances dont la nature fait courir une prescription plus longue, les talons de chèque et relevés de compte doivent être conservés plus longtemps.

10 ans

- Dossier "dommages corporels"
- Charges de copropriété et correspondances avec le syndic
- 10 ans ou 30 ans pour les factures liées aux travaux de l'habitation en fonction de la nature des travaux (garantie décennale ou 30 ans)
- 15 ans pour la facture d'achat et les réparations des véhicules même si revente (garanties)

A l'infini :

- tout document relatif à l'état civil, le mariage, divorce, adoption, reconnaissance d'un enfant, livret de famille, donation, testament, succession
- Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail, Versement d'indemnités journalières (au mois jusqu'à la liquidation de la retraite)
- Remboursements, indemnités journalières, certificats et examens médicaux au titre d'un accident du travail (indispensable en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé)
- Certificats médicaux, examens, radiographies (utiles en cas de rechute)
- Règlement de copropriété et comptes rendus d'Assemblée Générale
- Inventaire du mobilier dans les locations meublées (durée de la location)
- Titre de propriété (jusqu'à la revente)
- Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé de l'enfant

DELAIS PARTICULIERS

Après la fin du contrat ou de la dernière échéance :

- + 2 ans pour contrat assurance d'habitation et automobile
- + 2 ans Prêt à la consommation et prêt immobilier
- + 2 ans pour l'avis de versement du Capital décès
- + 5 ans après la fin de la location pour les contrats de location
- + 10 ans pour les contrats d'assurance décès et assurance vie
- + 10 ans après la fin de l'indemnisation pour les courriers et preuves de versements (dommages corporels). Plus longtemps, si risque de séquelles médicales
- Assurance maison et auto : les factures d'achat et de réparation durée du contrats